

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

**Délibération n°2012-35 en date du 05/06/2012 portant approbation de l'avenant n°1 à la convention entre les communes d'Eybouleuf, Royères, St Denis des Murs, La Geneytouse et l'association « Comité de Jumelage Aigues-Vives » :**

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 05 Juin 2012, à 20H30, suivant convocation en date du 30 Mai 2012 sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

M. Pascal BABAUDOU a été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	11	2	11	13	13	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, FAUCHER Alain, ALAMARGOT Sylvie, GILLES Dominique, DESROCHE Roger, HARGE Andrée, COUSTY Gilles, BERGER Thierry, BABAUDOU Pascal, PAGO Corinne, DUTHEIL Rachel.

Représentés : DUFOUR Aurore procuration à DESROCHE Roger, PASQUET Christophe procuration à GILLES Dominique.

Le Maire présente au Conseil Municipal une nouvelle convention entre les communes d'Eybouleuf, Royères, St Denis des Murs, La Geneytouse et l'association « Comité de Jumelage Noblat Aigues-Vives » destiné à permettre l'arrivée de la commune de Saint Paul dans le Comité de Jumelage.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** l'entrée de la commune de Saint Paul au sein du Comité de Jumelage,

**APPROUVE** la nouvelle convention portant création du comité de Jumelage « Aigues-Vives »,

**PRECISE** que la présente convention remplace la convention approuvée par délibération du 08/03/2012,

**MANDATE** le Maire la convention intégrant la commune de St Paul.

Fait à La Geneytouse, le 06 Juin 2012

Le Maire,

Jean-Claude LEBLOIS

